

MODALITES D'EXECUTION DES DOTATIONS EQUIPEMENT ACCORDEES PAR LA REGION

Vote de la commission permanente

Envoi de la délibération au contrôle de légalité en préfecture

Notification de la dotation à l'établissement

Subvention directe	Marchés régionaux (gestion directe)		
	Marchés à bons de commande classique	Marchés à bons de commande multi titulaires	Marchés à bons de commande sur catalogue
La subvention est perçue environ 4 semaines après le vote de la commission permanente. L'établissement achète lui-même l'équipement strictement défini		Désignation du titulaire du bon de commande par la commission d'appel d'offres après remise en compétition des différents titulaires	Le fournisseur prend contact avec le lycée pour établir le devis précisant les références exactes des équipements en fonction des choix de l'établissement (dimensions, coloris, gamme) Le lycée envoie à la région le devis annoté de la mention « bon pour accord » et signé du proviseur
	Le Pôle Lycées envoie le bon de commande au fournisseur		



LISTE DES MARCHES PAR LA REGION PAR TYPE DE PROCEDURE

Type de procedure	OBJET DU MARCHE	
Marches a bons de Commande Classiques	 Centre d'usinage vertical MPMI Dupli copieurs Laboratoires multimédias de langues Matériels audiovisuels analogiques Meubles multimédias Photocopieurs Plateaux de self Salles multimédias Tours à commande numérique MPMI Véhicules 	
MARCHES A BONS DE COMMANDE MULTI TITULAIRES	 Activation réseaux Assistance technique réseaux Matériels audiovisuels numériques Matériels informatiques 	
MARCHES A BON DE COMMANDE SUR CATALOGUE	 Appareils de mesure et de laboratoires Matériels de sport Mobilier d'accueil-réunion Mobilier de direction et sous-direction Mobilier de restauration Mobilier de secrétariat Mobilier informatique Mobilier scolaire Mobilier de laboratoires et d'ateliers Tableaux 	